

## **Extrait du procès-verbal**

### **Séance du mercredi 25 octobre 2017**

sous la Présidence de Madame Lena Lio

**Préavis N° 17/2017 Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges : mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains;**

**Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel : mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées.**

**Crédit demandé CHF 4'711'000.00**

---

#### **Le Conseil communal de Pully**

- vu le préavis municipal N° 17-2017 du 13 septembre 2017,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

#### **décide**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'711'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, de renouvellement des conduites industrielles, de réfection de la chaussée, de création d'aménagements paysagers et à la mise en conformité des installations d'évacuation des eaux des collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
  - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
  - c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
  - d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
  - e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
  - f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Lena LIO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 20 novembre 2017